

## DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Depuis 3 ans, le ministère s'est engagé dans une vaste réforme de l'Action sociale avec pour objectif, soit-disant, une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des agents. Celle-ci se décline en 3 axes : la réforme de la gouvernance des associations, la vente de certaines résidences EPAF et la rénovation d'autres, et une régionalisation du réseau des délégations.

En résumé, l'adaptation ressemble surtout à un démantèlement systémique d'une Action sociale (AS) conquise par les agents au fil des décennies.

Depuis 2018, les organisations syndicales, dont **FO Finances**, ont toujours exprimé leur totale opposition à ce projet. Après le démantèlement partiel des résidences vacances EPAF, le Secrétariat Général s'attaque maintenant au réseau déconcentré de l'Action sociale.

La SG justifie cette réforme par l'isolement ressenti par les délégués départementaux. Pour **FO Finances** cet isolement est dû en grande partie à la suppression des postes d'assistants de délégation au fil du temps dans de nombreux départements, alors que le personnel de l'AS est indispensable pour répondre aux besoins de tous les agents et pour maintenir, à son niveau, un lien social et humain dont le délitement ne laisse pas de nous soucier.

Une nouvelle réunion conjointe CNAS/CTM a eu lieu le 26/11 pour évoquer la nouvelle organisation du réseau de l'AS ministérielle. Les importantes évolutions du projet initial, suite à la concertation engagée avec certaines fédérations syndicales, dont **FO Finances**, ont permis d'aboutir à un projet profondément remanié et amendé, sous la pression syndicale, pour en écarter les aspects les plus négatifs et surtout pour renforcer les garanties individuelles des acteurs de l'action sociale. Notamment :

- la création d'un réseau régionalisé, mais avec le maintien dans les départements d'un délégué de proximité et la création de délégués sur des missions thématiques
- le maintien de l'identité de ce réseau et des instances (CNAS et CDAS).

**FO Finances** a pris acte positivement des évolutions majeures.

En revanche, nous ne sommes pas pour autant convaincu de l'efficacité d'un réseau qui se voit adjoindre un échelon hiérarchique supplémentaire et surtout ne percevons toujours pas l'intérêt de cette réforme pour les agents du ministère, actifs et retraités...

**FO Finances** exige, et continuera d'exiger, le maintien d'une Action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant pour son animation.

Aussi, pour 2022, **FO FINANCES 67** ne pourra que se réjouir que les crédits du CAL permettent aux enfants, aux familles, aux agents et aux retraités de bénéficier d'actions concrètes, toujours dans le respect des directives prises dans le cadre de la crise sanitaire et des gestes barrières.